



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais  
 Vanessa HUCKE  
 56 avenue Roger Salengro  
 BP 80039  
 62051 Saint Laurent Blangy Cedex

# Mardis 13 et 27 mars

Chambre d'Agriculture  
 du Nord-Pas de Calais,  
 209 route d'Estaires,  
 62 840 LORGIES

## Infos pratiques

**Le Service de Remplacement,  
 une solution pour se former** (réduction de  
 70€/jour et 105€ pour un JA).

## La formation bénéficie d'un financement VIVEA.

Le nombre de places étant limité, il est  
 recommandé de s'inscrire rapidement.

Tout chef d'exploitation ou associé exploitant au  
 bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt :  
 nbre d'heures de formation x SMIC avec limite de  
 40h (ex : 7h x 9,88 = 69,16€ de crédit d'impôt ou  
 remboursés à un agriculteur non imposable)

## Pour plus d'informations contacter :

Sylvie CAFFIER  
 Tél. 03 20 88 67 17  
 sylvie.caffier@agriculture-npdc.fr  
 Inscrivez-vous **avant le 26 février**



# Développer son activité avec Internet et les réseaux sociaux

13 & 27  
 MARS 2018



## ▶ OBJECTIFS

Savoir exploiter les réseaux sociaux et d'autres services web pour améliorer sa visibilité et conquérir de nouveaux clients

Connaître les possibilités d'assurer une présence d'une exploitation sur Internet sans site Internet personnel.

Découvrir et comprendre l'importance, le rôle et les limites des réseaux sociaux sur Internet pour développer son activité ; connaître leur fonctionnement.

Apprendre à intégrer les médias sociaux dans la stratégie de communication d'une exploitation et à créer et gérer sa présence et sa réputation sur ceux-ci.

Apprendre à créer sa page Facebook.

## 👥 INTERVENANTS

Dominique GAY - Carré Bleu

Sylvie CAFFIER - Conseillère en diversification

## € TARIF

- **100 €\* pour les 2 jours pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial, jeune en parcours d'installation)
- **380 €\* pour les 2 jours pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) (vous êtes salarié agricole ? une part des frais d'inscription peut être prise en charge par le FAFSEA)

## 📋 AU PROGRAMME

- **Etre présent sur le net sans site personnel** grâce à différents outils « agricoles » régionaux et à Google My Business
- **Qu'est-ce que les réseaux sociaux.** Les principales plateformes sociales, leurs fonctionnement et particularité, leur utilité.
- **Les contraintes liées à leur utilisation** : connaissances, temps, budget, les pièges à éviter
- **Rôle et impact des vidéos, l'exemple de Youtube.** La valeur des vidéos : les principales recherches . Mettre en ligne une vidéo, savoir la référencer. Youtube et le Droit.

### Facebook, utilisation comme outil de communication et de fidélisation

- **Différence entre page et profil.** Ce qui intéresse Google, Facebook, l'internaute.
- **Comment créer sa page.** Choix de type de page, des images, insérer texte, images, vidéo, appel à l'action. Gérer les paramètres.
- **Gérer sa page** : animer sa page, la modifier, la faire connaître
- **Intégration de Facebook dans sa stratégie de communication.** Publicité payante, interaction

## PREREQUIS

Savoir utiliser l'ordinateur, maîtriser Internet (vocabulaire et utilisation régulière).

**Attention :  
apporter son portable !**

Conception et réalisation, crédit photos : Service Communication de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais CF janvier 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À **vanessa.hucke@agriculture-npdc.fr**

Réponse souhaitée avant le :

**26 février**

**DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ AVEC INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

STATUT :

Chef d'exploitation, conjoint collaborateur

Salarié agricole

Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais :

• **100 € pour les cotisants VIVEA** (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)

• **380 € pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricoles et autres statuts)

**Signature :**

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique qui sera la même à suivre toute la session. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant)